



**Référence : Ligne directrice à l'intention des
banques/ SBE/F&P/Coop/Vie/
Multirisques**

Le 26 mars 2003

À : Toutes les institutions financières fédérales

Objet : Version révisée de la ligne directrice E-13 -Gestion du respect de la législation (GRL)

Cette ligne directrice énonce les attentes du BSIF quant à la gestion des risques de réglementation inhérents aux activités commerciales des institutions financières fédérales. Elle est le fruit des vastes consultations auprès de l'industrie et au sein du BSIF qui ont suivi la diffusion du projet de ligne directrice, l'an dernier, aux fins de commentaire. Elle remplace le projet de ligne directrice de juillet 2002.

En révisant la ligne directrice, le BSIF a ciblé les contrôles fonctionnels de surveillance courants et indépendants plutôt que les structures organisationnelles précises. C'est ainsi que la ligne directrice traite des principaux éléments d'un solide cadre de contrôle de la conformité et de l'attente selon laquelle les institutions organiseront leurs contrôles de manière adéquate et efficace compte tenu de leur situation particulière.

La ligne directrice est disponible dans les deux langues officielles sur le site Web du BSIF à l'adresse (<http://www.osfi-bsif.gc.ca>), sous la rubrique Publications. On peut également obtenir en communiquant avec M. Stéphane Dupel, de la Division des services généraux, par courriel à l'adresse pub@osfi-bsif.gc.ca ou par télécopieur au numéro (613) 954-4331.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur du soutien spécialisé,

Michael Hafeman

c.c.

Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association Fraternelle Canadienne
Association canadienne de compagnies d'assurances de personnes inc.
Centrale des caisses de crédit du Canada
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Bureau d'assurance du Canada
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

